

DOMAINE	Convention	Interlocuteurs	Objectifs	État d'avancement	Commentaires
FORMATION	Convention Cerema / CMVRH - IFORE- ENTE	MEDDE/DRH/FORQ1 + IFORE + ENTE	- Assurer la continuité d'accès aux formations et aux prestations offertes pour les agents et services du Cerema (date d'effet au 1er janvier 2014) ; - Assurer l'égalité d'accès aux formations offertes pour les agents du Cerema.	Convention finalisée, signature fin juin 2014.	
MEDECINE PREVENTION	Convention Cerema Médecine de prévention / MEDDE/METL	DRH/PSPP/PSPP1	Assurer la continuité d'accès pour les agents du Cerema aux prestations de santé et de sécurité au travail réalisées par le MEDDE/METL (date d'effet : 1er janvier 2014).	Convention signée MEDDE /METL le 24/04/2014.	
	Conventions pour les directions non couvertes par la convention ministérielle	Services de santé au travail	Assurer la continuité d'accès pour les agents du Cerema aux prestations de santé et de sécurité au travail lorsque certains sites ne disposent pas d'un médecin de prévention du périmètre ministériel.	Nouvelles conventions ou avenants aux conventions pré-existantes passées par les directions territoriales et techniques auprès de services de santé au travail.	Assurer le suivi médical des personnels titulaires et contractuels de droit public en fonction dans les directions qui ne sont pas couvertes par la convention passée avec le Medde, forfait par agent suivi.
ACTION SOCIALE	Convention cadre service social	MEDDE/DRH/PSPP1	Définir les principes de prestation de service social au profit de l'établissement Assurer une continuité de service social Garantir la prise en charge de l'ensemble des agents du Cerema	Convention en cours de signature	
	Convention CGCV	Président du comité de gestion des centres de vacances	Permettre aux personnels du Cerema de bénéficier des offres de séjours du CGCV Maintenir le même niveau tarifaire en vigueur que pour les agents du ministère (tarif 1).	Convention signée le 21/03/2014	
	Convention cadre FNASCEE	Présidente de la FNASCEE	- Proposer aux agents du Cerema, et à leurs familles, de bénéficier des prestations d'entraide, culturelles et sportives.	Convention signée le 09/04/2014	
	Conventions avec les restaurants administratifs	Gestionnaires des restaurants	Assurer la continuité de l'accès à une solution de restauration collective au personnel du Cerema	Avenants de transfert des contrats et conventions pré-existants préparés par les directions.	Ces avenants de transferts visent à assurer la continuité du service de restauration collective dès 2014.
INFORMATIQUE	Convention portant mise à disposition par l'État du catalogue de services pour les fonctions informatiques communes au profit du Cerema	MEDDE/SPSSI	Préciser les services informatiques du MEDDE-METL qui seront utilisés par le Cerema ainsi que leur modalité d'accès et, le cas échéant, de financement.	Convention signée le 03/03/2014	
IMMOBILIER	Convention d'utilisation (1)	Service local de France Domaine	Formaliser le transfert des immeubles de l'État au Cerema.	5 conventions signées sur 29 : - DTerEst : laboratoire de Tomblaine et de Strasbourg ; - DTerOuest : CECP Pont-de-Cé, laboratoire Saint-Brieuc ; - DTerIdF : site de Miollis.	Liste des immeubles occupés par le Cerema : - pas de loyer - pour les immeubles de bureaux, un engagement d'amélioration de la performance immobilière est fixé à 12m <sup>2</sup> /agent en 2022
	Règlement de site (1)	Services partageant le même site ou immeuble	Formaliser les modalités de gestion et la répartition des charges immobilières	Projets en cours d'élaboration sur tous les sites (projet en discussion avec les autres occupants, projet existant à mettre à jour, projet à formaliser). Application du règlement de la cité administrative pour le site de Nantes à la DTerOuest	Liste des prestations assurées par le Cerema pour le compte des autres occupants Définition des clés de répartition des charges
PAIE	Convention Paie à façon Cerema directeur général – agent comptable principal – directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes	Directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes	Prestations de services pour la réalisation, par le service chargé de la paie sans ordonnancement préalable des agents de l'État, de la paie des agents du Cerema	Convention signée	

(1) Voir document « suivi des conventions d'utilisation, annexe 1.